

CIRCULAIRE IRSN N° 35

Objet : Indemnisation de certaines pénibilités et contraintes de travail

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions et les modalités d'attribution de la prime de sujétion, destinée à compenser certaines pénibilités et contraintes de travail, liées au poste, à son environnement et/ou au rythme de l'activité.

1 - Les conditions d'attribution

La prime de sujétion est attribuée aux salariés non cadres, titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, travaillant sur l'un des postes types définis en annexe.

Elle est attribuée par la direction des ressources humaines sur demande des directions concernées.

Les contraintes de travail sont réexaminées régulièrement par la direction des ressources humaines en collaboration avec les directions concernées et peuvent, en fonction de l'évolution des postes de travail, donner lieu à la création d'un nouveau poste type.

Liée à un poste de travail, la prime de sujétion n'est plus attribuée en cas de mutation sur un poste n'ouvrant pas droit à prime. Toutefois, le salarié concerné bénéficie, pendant trois ans, d'une indemnité dégressive, versée dans les conditions suivantes :

- 75% du montant de la prime, la première année,
- 50% du montant de la prime, la deuxième année,
- 25% du montant de la prime, la troisième année.

En cas de changement de poste ouvrant droit à prime mais entraînant une réduction de 6 points de salaire au moins, il est fait application des mêmes règles.

2 - Les modalités de calcul

26 postes types de travail ouvrent droit à la prime de sujétion. Pour chacun de ces postes, la sujétion est déterminée à partir de deux critères, la pénibilité physique et la pénibilité liée à l'environnement de travail.

En fonction de leur importance, déterminée à partir d'un référentiel (cf. annexe), ces deux types de pénibilités font l'objet d'une notation comprise entre 1 et 4, 1 point pour les pénibilités inhérentes au métier et 1 point de plus par pénibilité complémentaire, avec un maximum de 3.

Le temps d'exposition (t) du salarié à la pénibilité physique et/ou environnementale est déterminé à partir d'un coefficient multiplicateur, appelé rythme, compris entre 1.25 et 2, par tranche de 0.25 :

- t<25%	1.25
- 26%<t<50%	1.50
- 51%<t<75%	1.75
- 76%<t<100%	2.00

La pénibilité est ainsi déterminée de la façon suivante : $(Pp \times \text{rythme}) + (Pe \times \text{rythme})$

Pp : pénibilité physique

Pe : pénibilité environnementale

La note obtenue est ensuite multipliée par un coefficient 2,5. Le résultat obtenu correspond au nombre points de salaire de la prime.

3 - L'incidence des absences sur la prime de sujétion

En cas d'absence du salarié, la prime de sujétion, liée à l'existence de pénibilités et de contraintes de travail, n'est plus versée, exception faite des situations suivantes :

- congés annuels,
- congé pour événements familiaux,
- jours de RTT,
- repos compensateurs et récupérations,
- formations prises en charge dans le cadre du plan et n'excédant pas 2 semaines consécutives (10 jours ouvrés),
- formations des représentants du personnel (Comité d'entreprise, délégués du personnel, représentants des CHSCT, administrateurs salariés),
- crédits d'heures des représentants du personnel et des délégués syndicaux ainsi que le temps passé à l'exercice de leur mandat,
- temps de visite médical.

Jacques REPUSSARD

Directeur général

Annexe : référentiel de pénibilités

PENIBILITES		TYPES DE PENIBILITES	
PHYSIQUES	Inhérentes au métier	Manutention légère Masque simple Port de gants Station debout prolongée	
	Complémentaire	Charge lourde fréquente Conduite véhicule prolongée Ergonomie (exiguïté...) Fatigue oculaire Production gestion de crise ...et si utilisation régulière : ARI Masque à gaz, masque FFP3 Tenue intégrale	
ENVIRONNEMENTALE	Inhérentes au métier	Bruit de base Cascade de dépression légère Hotte aspirante	
	Complémentaire	Bouchons d'oreille Bruit important Caisson/pièce aveugle Cascade de dépression INB Contraintes climatiques Milieu hostile/égouts/décharges Obscurité Odeur Salle blanche (tenue spéciale, lumière artificielle, port de lunettes...)	

Pénibilités inhérentes au métier : 1 point

Pénibilités complémentaires : 1 point pour chaque pénibilité complémentaire avec un maximum de 3 points

INSTALLATIONS

SUJETIONS	POSTE I1 CABRI		POSTE I2 Feux et installations - pression et température				POSTE I3 EPICUR		POSTE I4 CHIP /EPICEA		POSTE I5 Matériaux		POSTE I6 BANC EPI		POSTE I7 Pilotage installations			
			a) SAZI		b) SCA										Mesures terrains		Mesures labo terrain	
	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif
PHYSIQUE	4	Base	4	Base	3	Base	4	Base	3	Base	2	Base	3	Base	2	Base	2	Base
		Exigüité		Charges lourdes		Charges lourdes		Exigüité		Charges lourdes		Fatigue oculaire ou manutention lourde		Contraintes physiques		Conduite véhicule ou installation prolongée		Conduite véhicule ou installation prolongée
		Masque à gaz		Masque à gaz		Masque à gaz		Masque à gaz		Masque à gaz				Tenue intégrale				
		Tenue intégrale		Tenue intégrale/ARI				Tenue intégrale										
Rythme	1,25		1,50		1,25			1,50	1,25		1,50		1,25		1,75		1,50	
ENVIRONNEMENT	3	Bruit important	3	Bruit important	3	Odeurs	3	Base	2	Base	2	Base	2	Base	2	Base	2	Base
		Caisson		Caisson		Bruit		Bruit important		Bruit ATEX		Bruit important		Milieu hostile		Cascade INB		Cascade INB
		Cascade INB		Odeurs		Température élevée		Caisson										
Rythme	1,25		1,50		1,25		1,50		1,75		1,50		1,25		1,50		1,25	
TOTAL	8,75		10,50		7,50		10,50		7,25		6,00		6,25		6,50		9,50	
Points de salaire	21,88		26,25		18,75		26,25		18,13		15,00		15,63		16,25		13,75	

POSTES TERRAINS ET ACTIVITES EXTERIEURS

SUJETIONS	POSTE TA 1 - PRELEVEURS						POSTE TA 2 - INTERVENTIONS			
	a) Fréquents		b) Réguliers		c) Occasionnels		a) Environnement		b) Antroporadiamétrie	
	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif
PHYSIQUE	3	Base	3	Base	2	Base	2	Base	2	Base
		Charges lourdes		Charges lourdes		Charges lourdes		Conduite véhicule prolongée		Conduite véhicule prolongée
		Conduite véhicule prolongée		Conduite véhicule prolongée						
Rythme	1,50		1,25		1,25		1,75		1,75	
ENVIRONNEMENT	3	Contraintes climatiques	2	Contraintes climatiques	1	Contraintes climatiques	2	Contraintes climatiques	2	Base
		Milieu type hostile/égouts/décharge		Odeurs				Milieu type hostile/égouts/décharge		Milieu confiné
		Odeurs								
Rythme	1,50		1,25		1,25		1,75		1,5	
TOTAL	9,00		6,25		3,75		7,00		6,50	
Points de salaire	22,50		15,63		9,38		17,50		16,25	

POSTE I8 Renoyage		POSTE I9 Banc START	
Niv	Justificatif	Niv	Justificatif
2	Base	2	Base
	Charges lourdes		Masque FFP3 et bouchons d'oreille
1,50		1,25	
1	Base	2	Base
			Bruit important
1,50		1,75	
4,50		6,00	
11,25		15,00	

LABORATOIRES DE PRODUCTION

SUJETIONS	POSTE LP 1 Métrologie production				POSTE LP 2 Laboratoire de chimie - production source		POSTE LP 3 Laboratoire de radiochimie lourde - production/prestations		POSTE LP 4 LDI production	
	a) Production		b) Production LAMR - préparation et mesures échantillons							
	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif
PHYSIQUE	1	Base	1	Base	2	Base	1	Base	1	Base
						Charges lourdes				
Rythme	1,50		2,00		2,00		2,00		2,00	
ENVIRONNEMENT	1	Base			1	Base	2	Base	1	Base
								Odeurs		
Rythme	1,50				2,00		2,00		2,00	
TOTAL	3,00		2,00		6,00		6,00		4,00	
Points de salaire	7,50		5,00		15,00		15,00		10,00	

LABORATOIRES DE RECHERCHE

	POSTE LR 1 Laboratoire de chimie recherche		POSTE LR 2 Laboratoire de biologie - toxicologie		POSTE LR 3 Laboratoire de radiochimie				POSTE LR 4 Salle blanche				POSTE LR 5 Animalerie	
					a) Production - recherche		b) Métrologie		a) Fréquent		b) Régulier			
SUJETIONS	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif
PHYSIQUE	1	Base	2	Base	1	Base	1	Base	1	Base	1	Base	2	Base
				Fatigue oculaire										Manutention lourde
Rythme	2,00		1,50		2,00		1,50		1,75		1,50		2,00	
ENVIRONNEMENT	1	Base	2	Base	1	Base	2	Base	3	Base	3	Base	3	Bruit important
				Obscurité				Pièce aveugle		Pièce aveugle		Pièce aveugle		Odeurs
										Salle blanche		Salle blanche		Pièce aveugle
Rythme	2,00		1,50		2,00		1,50		1,75		1,25		2,00	
TOTAL	4,00		6,00		4,00		4,50		7,00		5,25		###	
Points de salaire	10,00		15,00		10,00		11,25		17,50		13,13		25,00	

SUPPORTS

	POSTE S1 LDI clients		POSTE S2 LDI réception/expédition		POSTE S3 Atelier SCA		POSTE S4 Exploitation hall expérimentaux		POSTE S5 Maintenance des installations de radioécologie		POSTE S6 PCR technique CAD	
	Note	Justificatif	Note	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif	Niv	Justificatif
PHYSIQUE			1	Base	2	Base	3	Base	1	Base	3	Base
						Exiguité		Exiguité				Forfait PCR (charge lourde, tenue intégrale, masque à gaz)
								Manutention lourde				
Rythme			2,00		1,75		1,25		1,50		1,25	
ENVIRONNEMENT	1	Base		Base	1	Base	2	Base	1	Base	2	Base
								Bruit important				Forfait PCR (milieu hostile, obscurité, contraintes climatiques)
Rythme	2,00				1,75		2,00		1,50		1,25	
TOTAL	2,00		2,00		5,25		7,75		3,00		6,25	
Points de salaire	5,00		5,00		13,13		19,38		7,50		15,63	